

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOGNÉVILLE
DU 21 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOGNÉVILLE, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard SIRI, Maire, après convocation légale en date du 15 novembre 2023 avec l'ordre du jour suivant :

- Versement d'une subvention au comité des fêtes de Mognéville.
- Convention d'une étude de faisabilité sinistre de la salle des fêtes.
- Vente d'herbe 2023 de la prairie communale.
- Zones d'Accélération de la Production d'Energies Renouvelables (ZAENR)
- Nouveau calendrier prévisionnel d'exécution de travaux de l'église st Rémi.
- Affouages 2023-2024 (coupes, prix du stère et validation du règlement d'exploitation).
- Location de chasse de la forêt communale à l'ACCA de Mognéville.
- Programme de marquage des coupes (annule et remplace).
- Plantation d'une haie parcelle communale ZB 60.
- Questions et informations diverses.

Étaient présents : Mesdames Carine DEMEUSY et Isabelle DERY,
Messieurs Richard SIRI, Stéphane SIMON, Arnaud APERT et René ASSELIN.

Étaient absents excusés : Monsieur Romuald DA SILVA ayant donné pouvoir à Monsieur Stéphane SIMON.

Étaient absentes non excusées : Mesdames Céline ESTIEZ et Jessica VELSCH.

Nombre de conseillers en exercice : 9

Le quorum étant atteint, Madame Carine DEMEUSY est élue secrétaire.

Le procès-verbal de la réunion du 18 septembre 2023 est adopté.

N° 2023/39 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU COMITE DES FETES DE MOGNEVILLE :

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité, décide d'attribuer au comité des fêtes de Mognéville une subvention de 158.00€ se rapportant à l'achat de 79 tickets lors de la fête patronale.

N° 2023/40 - CONVENTION D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITE SINISTRE DE LA SALLE DES FETES.

Dans le cadre du sinistre de catastrophe naturelle affectant la salle des fêtes, l'expert judiciaire demande un chiffrage précis de l'ensemble des travaux à réaliser pour remédier aux désordres constatés.

Après avoir sollicité plusieurs entreprises et n'ayant obtenu de réponses, le Maire propose de faire appel à un cabinet d'architecture qui pourra assumer la mission demandée par Monsieur l'expert.

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité accepte le devis de la société LIGNE H sise 8, rue Maréchal Lannes 55000 SAVONNIERES-DEVANT-BAR d'un montant de 12 600.00 € HT.

N° 2023/41-VENTE D'HERBE 2023 DE LA PRAIRIE COMMUNALE.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide de fixer le prix de vente d'herbe pour la prairie communale dite « les élus » à Monsieur Jérémy PÉROT à **405,70 euros** pour l'année 2023. Cette somme représente la vente d'herbe 2022 (**384,08 euros**) plus 5.63% (augmentation de l'indice national des fermages)

N° 2023/42 - ZONES D'ACCELERATION DE LA PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES (ZAPER)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de reporter sa décision.

N° 2023/43 – NOUVEAU CALENDRIER PREVISIONNEL D'EXECUTION DE TRAVAUX DE L'EGLISE ST REMI.

Monsieur le Maire informe les conseillers que des retards constatés entre les calendriers d'exécutions 2 et 3 s'élèvent à 8 mois et mènent la fin de la tranche ferme en mai 2024. Ces délais sont imputables principalement aux lots 1 et 3 du marché. Cela induit une prolongation du chantier mais aussi une surlocation des échafaudages, parapluie et installation du chantier. Après plusieurs échanges entre les entreprises concernées, le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage, un accord a été trouvé sur une prise en charge partielle des surlocations par l'entreprise du lot 1 pour une durée de 4 mois.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider ce nouveau calendrier incluant les travaux supplémentaires, les avenants et les ordres de service qui suivront aux entreprises sans appliquer de pénalités de retard aux entreprises concernées.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité valide le nouveau calendrier prévisionnel.

N° 2023/44 - AFFOUAGES 2023-2024 (COUPES, PRIX DU STERE ET VALIDATION DU REGLEMENT D'EXPLOITATION).

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de :

- délivrer en affouage le taillis et les houppiers issus de l'exploitation des bois d'œuvre dans les parcelles 6b, 25 et 26 de la forêt communale et ZH n°82.

- fixer le prix des affouages pour la campagne 2023/2024 à 7,00 euros le stère à façonner et débarder,

- valider le règlement d'exploitation s'y rapportant.

Le partage se fera sur pied et sous la responsabilité de 3 garants :

- Monsieur Arnaud APERT,
- Monsieur Stéphane SIMON
- Monsieur Richard SIRI

Conformément aux articles L 145-1 et L 145-2 du Code Forestier, le Conseil municipal fixe, après délibération et à l'unanimité :

- le mode de partage par feu,
- le délai de façonnage au 31/03/2024,
- le délai de vidange au 31/08/2024.

N° 2023/45- LOCATION DE CHASSE DE LA FORET COMMUNALE A L'ACCA DE MOGNEVILLE.

Les résultats des mesures des 2 enclos/exclos témoins installés en forêt communale, ont démontré un déficit de croissance de la régénération naturelle dû à la pression du gibier.

Face à ce constat, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- de reconduire pour la saison 2023-2024 la location de la forêt communale à l'ACCA et charge Monsieur le Maire d'entamer les démarches avec le Président de l'ACCA pour la mise en place d'un contrat sylvo-cynégétique pour la saison 2024-2025.

- de fixer le prix de la location pour la saison 2023-2024 à 4 003,02 euros soit une indexation de 4 % par rapport à l'année N-1.

N° 2023/46-PROGRAMME DE MARQUAGE DES COUPES ANNULE ET REMPLACE
(la délibération N° 2023/35)

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- demande l'inscription à l'état d'assiette des coupes **réglées** suivantes :

➤ parcelles n° 14 u, 20 u, 25 u, 26 u, 27 u, 6B u et 6R u.

- décide, conformément à l'aménagement de la forêt communale, la mise en vente des coupes suivantes (réglées et non réglées) :

➤ parcelles n° 14 u, 20 u, 25 u, 26 u, 27 u, 6B u et 6R u.

selon la destination suivante :

- **L'exploitation en régie des arbres de futaie et la délivrance à la Commune** des houppiers, du taillis, des parcelles n° 25 u, 26 u, et 6R u sous réserve d'une météo propice à l'exploitation des arbres de futaie des parcelles n° 25 u, 26 u et 27 u en automne 2023 et d'un volume adapté au nombre d'affouagiste.

- **L'exploitation en régie de la totalité des arbres de futaie** des parcelles 14 et 27 et réservation des houppiers à la SEFE.

Les arbres de la futaie seront vendus façonnés par les soins de l'ONF.

Le Conseil Municipal demande l'assistance de l'ONF pour effectuer le cubage et le lotissement des bois destinés à la vente.

- **Exploitation en bloc et sur pied** de la totalité des arbres de futaie, des houppiers, du taillis, des petites grumes et des arbres de qualité chauffage de la parcelle n° 20 u.

Le Conseil Municipal demande l'assistance de l'ONF pour effectuer le cubage et le lotissement des bois destinés à la vente.

- L'exploitation de la partie délivrée sera effectuée par les affouagistes, après partage sur pied et sous la responsabilité de 3 garants : Messieurs Arnaud APERT, Stéphane SIMON et Richard SIRI.

Conformément aux articles L 145-1 et 145-2 du Code Forestier, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité fixe :

- Le mode de partage par feu.
- Le délai d'abattage au 31 mars 2024
- Le délai de vidange au 31 août 2024.

N° 2023/47-PLANTATION D'UNE HAIE PARCELLE COMMUNALE ZB n°60.

Dans le cadre du programme Agribiodiv'Est 2023-2024 mené par la Fédération Régionale des Chasseurs du Grand Est, soutenu par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et la Région Grand Est, la Commune décide de la plantation d'une haie de 225ml en faveur de la biodiversité (faune et flore) sur la parcelle ZB n°60.

Les travaux de plantations et de fourniture s'élèvent à 3 354,18€ dont 20% à la charge de la Commune, soit 670,84€ (pas de TVA).

Les travaux de préparation du sol sont à la charge de la commune.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- Autorise M. le Maire à signer la lettre d'engagement au projet et le devis de participation, avec la FRC.
- Accepte le devis de la SARL Pannequin d'un montant de 864€ TTC correspondant aux travaux de préparation du sol.

N° 2023/48 QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Travaux église.
- Sinistre salle des fêtes.
- Versement d'une subvention de la FUCLEM.

ORDRE DU JOUR :

- Versement d'une subvention au comité des fêtes de Mognéville.
- Convention d'une étude de faisabilité sinistre de la salle des fêtes.
- Vente d'herbe 2023 de la prairie communale.
- Zones d'Accélération de la Production d'Energies Renouvelables (ZAENR)
- Nouveau calendrier prévisionnel d'exécution de travaux de l'église st Rémi.
- Affouages 2023-2024 (coupes, prix du stère et validation du règlement d'exploitation).
- Location de chasse de la forêt communale à l'ACCA de Mognéville.
- Programme de marquage des coupes (annule et remplace).
- Plantation d'une haie parcelle communale ZB 60.
- Questions et informations diverses.

Le Maire certifie avoir publié le procès-verbal sur le site Internet de la commune et transmis au contrôle de légalité le 22 novembre 2023.

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Richard SIRI

Carine DEMEUSY